

APPEL À PROJETS

BÂTIR ENSEMBLE

une société inclusive



Automne 2026 (AP14)

Guide d'accompagnement

Programme de recherche
participative intersectorielle



société
inclusive

Initiative de recherche intersectorielle
Vers une société québécoise plus inclusive



APPEL À PROJETS 14 / Automne 2026

Date limite du dépôt des projets : **2 novembre 2026, 17 h**

Adresse courriel : info@societeinclusive.ca

AVANT-PROPOS

Mission de Société inclusive

L'initiative de recherche intersectorielle « *Vers une société québécoise plus inclusive* », également appelée *Société inclusive*, rassemble et mobilise les actrices et les acteurs des milieux universitaire et communautaire afin de développer des projets de recherche participative intersectorielle innovants, dans le but de créer des environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes de tous âges vivant avec des incapacités, qu'elles soient d'origine motrice, sensorielle, intellectuelle, cognitive, langagière, ou qu'elles soient liées à la neurodiversité ou au vieillissement.

Description du modèle Société inclusive.

Société inclusive a été créée en 2017. Depuis 2023, répondant à des besoins convergents d'impact social de la recherche, elle est portée par sept infrastructures de recherche des Fonds de recherche du Québec (FRQ) : le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale ([Cirris](#)), le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation ([CRIR](#)) du Montréal métropolitain, le Regroupement stratégique en Ingénierie de la réadaptation ([INTER](#)), le Réseau québécois de recherche sur le vieillissement ([RQRV](#)), le Réseau de recherche en santé de la vision ([RRSV](#)), le Réseau pour transformer les soins en autisme ([RTSA](#)) et le Réseau communautés rurales et éloignées en santé ([CARES](#)). Six OBNL, qui représentent des personnes vivant avec différents types d'incapacités, contribuent à la gouvernance partagée, caractéristique centrale de l'approche de recherche participative intersectorielle portée par *Société inclusive*.

Les [Fondation Mirella et Lino Saputo](#) et [Fondation Azrieli](#) contribuent financièrement à la hauteur de 250 k\$/an chacune (2023-2028) afin de soutenir principalement le volet des appels à projets bisannuels. Elles se sont associées à *Société inclusive* en raison du rapprochement entre leurs missions philanthropiques et les objectifs de *Société inclusive*, qui visent à transformer durablement les pratiques en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Table des matières

Concepts	4
1. Résumé du programme	7
1.1 Mise en contexte	7
2. Critères d’admissibilité.....	10
2.1 Projets admissibles	10
2.2 Équipes admissibles.....	15
3. Aspects financiers	19
3.1 Budget total	19
3.2 Dépenses admissibles	19
3.3 Dépenses non admissibles	20
3.4 Accélération Mitacs	21
4. Soumettre une demande	23
4.1 Procédure.....	23
4.2 Documents à joindre à la demande.....	23
5. Offre de soutien et d’accompagnement.....	25
5.1 Accompagnement personnalisé	25
5.2 Autres ressources	25
6. Évaluation des demandes	27
6.1 Processus d’évaluation	27
6.2 Critères d’évaluation.....	28
7. Mise en œuvre et reddition de compte	32
7.1 Contribution financière	32
7.2 Suivi et évaluation	32
Notes et références	33
8. ANNEXES	35
ANNEXE 1 — Grille d’évaluation.....	35

Concepts

Innovation

L'innovation est « la mise en œuvre d'une idée ayant un caractère de nouveauté et répondant avec succès à un besoin ou une demande »¹. « L'innovation est un processus de changement structuré qui introduit quelque chose de nouveau ou d'amélioré et qui nécessite une gestion du changement pour être adopté et produire de la valeur »². Elle permet le développement de nouvelles connaissances et solutions qui répondent plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin bien défini.

Recherche participative

« La recherche s'entend d'une démarche visant le développement des connaissances [...] menée de façon que la méthode, les résultats et les conclusions puissent faire l'objet d'un examen critique par la communauté de recherche concernée. »³ La recherche participative est une approche scientifique qui implique activement les personnes concernées à toutes les étapes du processus de recherche. Elle vise à co-produire des savoirs utiles, ancrés dans les réalités vécues, et orientés vers la transformation sociale.⁴

Diversité capacitaire

Le concept de diversité capacitaire est utilisé pour désigner la diversité des capacités motrices, intellectuelles, cognitives, de la parole ou du langage, visuelles, auditives ou associées à d'autres sens. Les capacités ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre et peuvent varier en fonction de l'âge, d'une limitation fonctionnelle, d'une maladie, d'une grossesse ou d'autres facteurs⁵.

Intersectorialité

La recherche intersectorielle, telle que promue par le Fonds de recherche du Québec, vise à dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Un maillage intersectoriel en recherche peut prendre différentes formes :

- ✓ Par la conception et le développement conjoints, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentants des différents secteurs ;
- ✓ Par le développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chacun des secteurs représentés dans le projet ;

- ✓ Par la composition des équipes : des chercheurs d'au moins deux secteurs des trois grands secteurs couverts par le FRQ, soient : Nature et technologies, Santé et Société et culture
- ✓ Par l'inclusion de toutes les sphères de la société, grâce à des approches de recherche collaborative avec les milieux utilisateurs et citoyens, la création de laboratoires vivants (*Living Lab*) ou des partages de savoirs autant scientifiques qu'expérientiels pour favoriser l'intégration d'innovations issues de la recherche dans la société québécoise.

Section 1

Résumé du programme

1

1. Résumé du programme

1.1 Mise en contexte

Le Programme de recherche participative intersectorielle (*le Programme*) de *Société inclusive* soutient par des ressources financières, matérielles et humaines des projets de recherche participative intersectorielle innovants. Ceux-ci doivent produire des changements concrets sur différents aspects de la vie des personnes vivant avec des incapacités, tout en contribuant à la transformation des écosystèmes associés, incluant les proches, les organismes communautaires et les organismes publics. Ces projets doivent mettre en œuvre des solutions qui permettront de diminuer les obstacles environnementaux et sociaux que rencontrent ces personnes dans la réalisation de leurs habitudes de vie.

Objectifs du programme

Produire des changements concrets dans la vie des personnes ayant des incapacités en transformant les écosystèmes qui les entourent et en réduisant les obstacles environnementaux et sociaux qui limitent la réalisation de leurs habitudes de vie.

Partenaires financiers

Le présent concours est financé grâce au soutien de la Fondation Mirella & Lino Saputo, de la Fondation Azrieli et de Mitacs. Nous tenons à les remercier de leur soutien, qui permet d'améliorer l'inclusion des personnes vivant avec des incapacités et de rendre nos communautés plus inclusives.



Projets soutenus

Société inclusive soutient des projets de recherche participative ancrés dans les réalités des milieux de pratique et présentant un fort potentiel d'innovation sociale. Ces projets visent à transformer de manière significative les pratiques, à développer de nouvelles approches inclusives et à produire des connaissances utiles pour répondre à des enjeux persistants en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Le programme privilégie des démarches structurées d'exploration et d'expérimentation, permettant de mieux comprendre un problème, d'explorer des pistes inédites, de tester ou de documenter des approches dans des contextes réels et souvent marqués par l'incertitude.

Partenariats

Le partenariat entre le **milieu communautaire** et le **milieu de la recherche** est un élément central de tout projet soutenu par le Programme de *Société inclusive*, afin de mettre la recherche au service des milieux.

Durée et calendrier de réalisation

Les projets soutenus sont d'une **durée maximale de 18 mois**.

Ils devront débuter le **1^{er} avril 2027** et se terminer au plus tard le **31 octobre 2028**. À moins de circonstances exceptionnelles, aucune prolongation ne sera permise.

Budget

Le montant maximal disponible pour chaque projet est de **35 000 \$**.

Ce financement est versé par l'Université Laval à l'établissement d'affiliation de la personne chercheuse principale du projet.

Les équipes peuvent être accompagnées dans le dépôt simultané d'une demande de financement complémentaire grâce ⁶au programme *Accélération* de Mitacs. Demandez un accompagnement à l'équipe de pour vous guider dans vos démarches.

Section 2

Critères d'admissibilité

2

2. Critères d'admissibilité

Des critères sont établis pour préciser l'admissibilité des projets et des équipes qui les portent. Chaque critère devra être respecté et démontré dans le formulaire de dépôt, sans quoi la demande ne pourra être considérée.

2.1 Projets admissibles

A1. S'inscrire dans les thématiques de *Société inclusive*

Les projets de recherche proposés doivent favoriser une complémentarité scientifique et s'articuler autour de grands thèmes de recherche intersectorielle :

- ✓ Environnement physique et mobilité personnelle ;
- ✓ Environnement social ;
- ✓ Santé et adaptation-réadaptation ;
- ✓ Attitudes, préjugés et discrimination.

Le tableau suivant présente une description générale de chacune de ces thématiques.

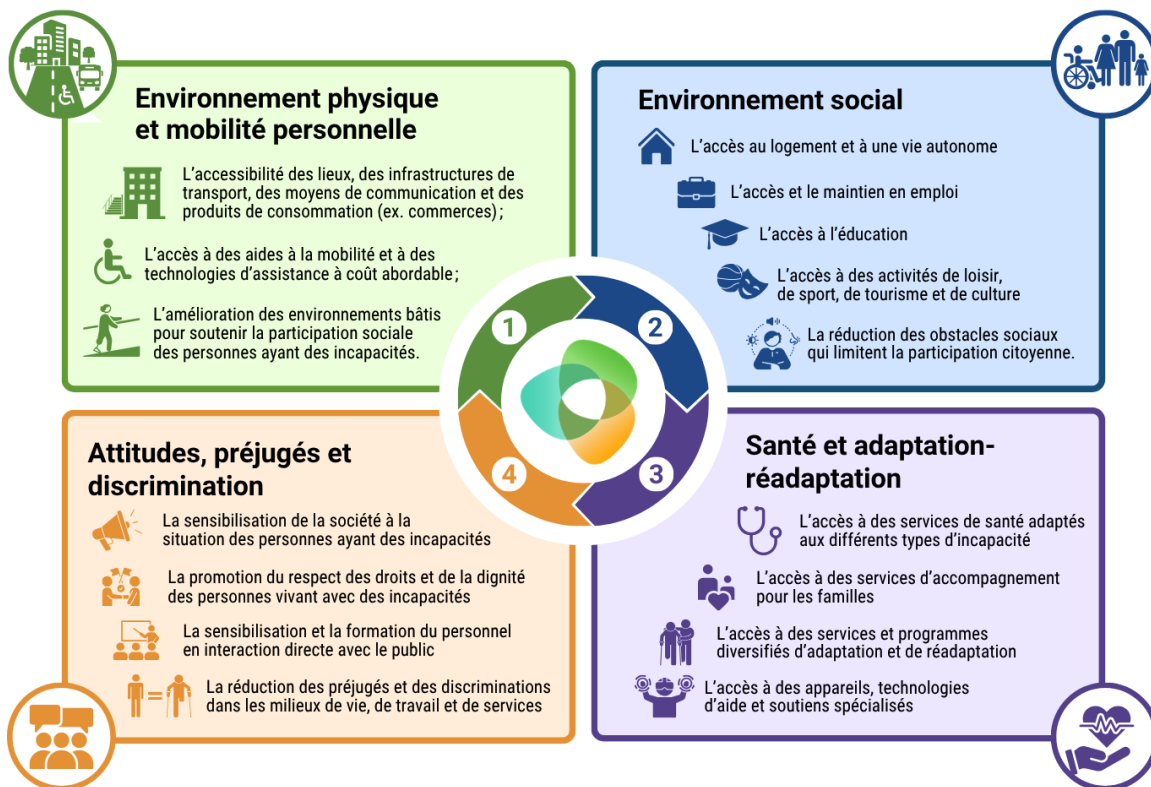


Schéma 1 : Les 4 thématiques du Programme Société inclusive

Tableau 1 : Thématiques du Programme de Société inclusive

Thématique 1. Environnement physique et mobilité personnelle

Cette thématique fait référence à :

- ✓ L'accessibilité des lieux, des infrastructures de transport, des moyens de communication et des produits de consommation (ex. commerces) ;
- ✓ L'accès à des aides à la mobilité et à des technologies d'assistance à coût abordable ;
- ✓ L'amélioration des environnements bâtis pour soutenir la participation sociale des personnes ayant des incapacités.

Thématique 2. Environnement social

Cette thématique fait référence à :

- ✓ L'accès au logement et à une vie autonome ;
- ✓ L'accès et le maintien en emploi ;
- ✓ L'accès à l'éducation ;
- ✓ L'accès à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture ;
- ✓ La réduction des obstacles sociaux qui limitent la participation citoyenne.

Thématique 3. Santé et adaptation-réadaptation

Cette thématique fait référence à :

- ✓ L'accès à des services de santé adaptés aux différents types d'incapacité ;
- ✓ L'accès à des services d'accompagnement pour les familles ;
- ✓ L'accès à des services et programmes diversifiés d'adaptation et de réadaptation ;
- ✓ L'accès à des appareils, technologies d'aide et soutiens spécialisés.

Thématique 4. Attitudes, préjugés et discrimination

Cette thématique fait référence à :

- ✓ La sensibilisation de la société à la situation des personnes ayant des incapacités ;
- ✓ La promotion du respect des droits et de la dignité des personnes vivant avec des incapacités ;
- ✓ La sensibilisation et la formation du personnel en interaction directe avec le public ;
- ✓ La réduction des préjugés et des discriminations dans les milieux de vie, de travail et de services.

A2. Projet centré sur un besoin identifié par au moins un organisme communautaire

Les projets doivent répondre à un besoin réel, clairement exprimé par un ou plusieurs organismes communautaires œuvrant auprès de personnes vivant avec des incapacités ou à la défense de leurs droits. Le besoin doit donc être identifié par l'organisme partenaire, et non découler d'une réflexion théorique ou strictement académique.

Comme il s'agit d'un critère d'admissibilité, cette démonstration doit apparaître explicitement dans la description du projet et dans la lettre de l'organisme partenaire.

La lettre d'engagement doit préciser :

- ✓ Le rôle de l'organisme dans l'identification du besoin ;
- ✓ Sa participation à la conception et à la réalisation du projet ;
- ✓ La manière dont les résultats seront intégrés dans ses pratiques ou services.

A3. Répondre à des besoins de personnes vivant avec des incapacités.

Dans cette perspective, le projet doit viser à répondre de manière tangible et inclusive aux besoins des personnes vivant avec des incapacités, dans le but de :

- ✓ Produire des changements concrets sur différents aspects de la vie des personnes vivant avec des incapacités ;
- ✓ Accompagner la transformation des écosystèmes associés (proches aidants, organismes communautaires, organismes publics) ;
- ✓ Mettre en œuvre des solutions permettant de diminuer les obstacles environnementaux et sociaux que rencontrent les personnes vivant avec des incapacités dans la réalisation de leurs habitudes de vie.

Important : Les projets centrés uniquement sur les difficultés de santé mentale ou sur la prévention ne sont pas admissibles.

A4. S'inscrire dans une démarche d'innovation.

Un projet d'innovation doit répondre à un enjeu pour lequel :

- Les solutions existantes ont été testées, jugées insuffisantes ou difficilement applicables dans le contexte communautaire ;
- Des zones d'incertitude subsistent, justifiant une démarche exploratoire, scientifique ou expérimentale ;
- La production de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques ou de nouveaux cadres d'analyse est nécessaire.

Dans cette optique, les projets doivent s'inscrire dans **au moins une des trois phases** de la démarche d'innovation illustrée par le schéma⁷ ci-dessous :

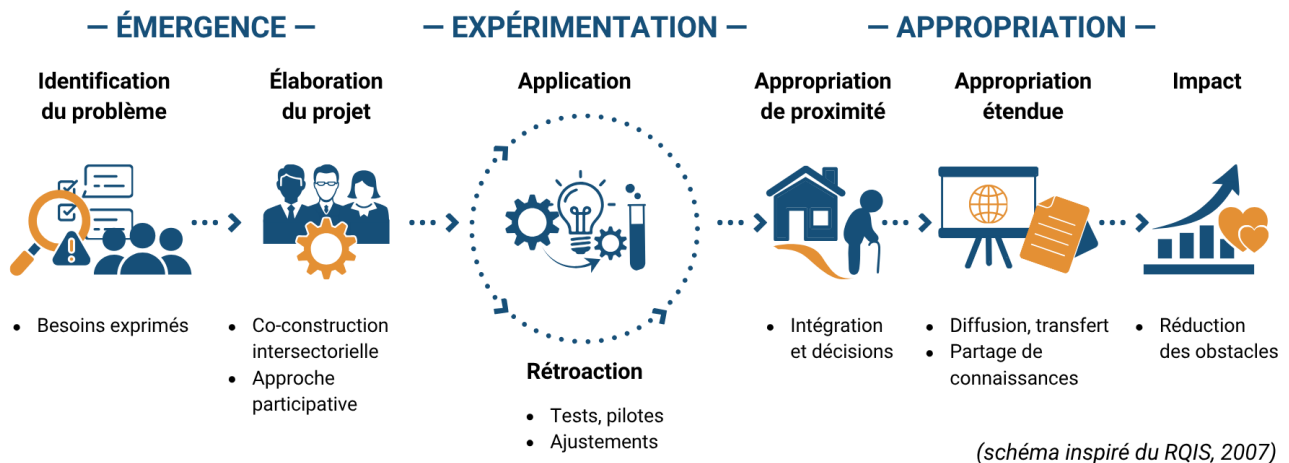


Schéma 2 : Démarche d'innovation sociale

La phase d'émergence implique l'identification du problème et la proposition de solutions potentielles.

- ✓ Exemple de projet admissible : projet permettant de comprendre, documenter ou expliquer pourquoi certaines pratiques fonctionnent ou échouent.

La phase d'expérimentation implique une approche scientifique de tests et de mises à l'essai de solutions pour répondre à l'enjeu identifié.

- ✓ Exemple de projet admissible : projet d'expérimentation ou de prototypage.

La phase d'appropriation inclut l'appropriation des nouvelles connaissances et leur intégration dans la pratique par le personnel. Elle comprend aussi les actions visant à ce que les améliorations réalisées soient partagées et maintenues dans le temps.

- ✓ Exemple de projet admissible : projet testant la faisabilité, l'adaptabilité ou la transférabilité d'une approche en contexte communautaire.

Quelques remarques :

- Le Programme **ne vise pas** à financer :
 - L'amélioration continue de pratiques déjà bien documentées ;
 - L'implantation directe de solutions éprouvées sans questionnement nouveau ;
 - Des projets dont les résultats sont déjà connus ou largement documentés ailleurs, sans démonstration d'un enjeu spécifique.
- Un projet d'innovation n'est pas nécessairement le développement d'objets ou d'une nouvelle technologie. Un projet à portée immatérielle (connaissances, cadres analytiques, facteurs de succès, méthodologies) peut être également innovant ;
- L'implantation complète d'une solution n'est pas obligatoire, mais la valeur ajoutée des apprentissages doit être clairement démontrée et la demande doit indiquer comment la solution développée pourra être éventuellement implantée.

2.2 Équipes admissibles

B1. Équipes tripartites et intégrant un savoir expérientiel

Les projets déposés dans le cadre du Programme doivent reposer sur un partenariat réunissant 2 milieux.

Composition minimale obligatoire :

- **Une personne du milieu de la recherche, responsable du dépôt du projet ;**
- **Une personne du milieu de la recherche, co-responsable du projet ;**
- **Une personne d'un organisme communautaire ;**
- Au moins **une personne détenant un savoir expérientiel**, c'est-à-dire une personne issue de la diversité capacitaire (voir définition p.5) et dont l'expérience vécue pourra contribuer de manière significative au projet.

Autres membres de l'équipe

- Le nombre total de membres de l'équipe n'est pas limité ;
- L'équipe peut inclure d'autres personnes collaboratrices issues de divers milieux et de divers profils, selon les besoins du projet et les expertises requises (exemples : citoyennes ou citoyens, entreprise privée, personnes chercheuses hors Québec, personnes étudiantes, etc.)

L'engagement de chaque partenaire est attendu à chacune des étapes du projet, bien que la nature et l'ampleur des contributions puissent varier en fonction des expertises, des rôles et des capacités propres à chaque partie.

B2.1. Admissibilité du milieu de la recherche

L'apport du milieu de la recherche aux projets du Programme permet d'assurer que de nouvelles connaissances soient générées par une démarche scientifique, une méthodologie transparente et reproductible ainsi qu'un cadre éthique.

L'équipe de projet doit comprendre au minimum une personne chercheuse détenant l'un des **statuts 1 à 3 et 4 a) reconnu par le Fonds de recherche du Québec**⁸.

Au moins une des deux personnes du milieu de la recherche doit être affiliée à l'un des centres, réseaux ou regroupements de recherche partenaire de *Société inclusive* :

[Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain \(CRIR\)](#)

[Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale \(Cirris\)](#)

[Réseau pour transformer les soins en autisme \(RTSA\)](#)

[Réseau québécois de recherche sur le vieillissement \(RQRV\)](#)

[Réseau en recherche en santé de la vision \(RRSV\)](#)

[CommunAutés Rurales et Éloignées en Santé \(CARES\)](#)

[Regroupement stratégique en Ingénierie de technologies interactives en réadaptation \(INTER\)](#)

Important

Comme mentionné précédemment, chaque personne chercheuse ne peut soumettre qu'un seul projet par année, indépendamment du statut des projets antérieurs ou en cours.

Une vérification de l'état de la reddition de comptes des projets financés antérieurement sera effectuée et tout retard non justifié dans la reddition de comptes peut entraîner l'inadmissibilité au présent concours.

Les stagiaires postdoctoraux ne peuvent pas agir à titre de chercheurs ou chercheuses principaux, mais peuvent agir comme co-chercheurs ou co-chercheuses au sein de l'équipe de recherche.

Il est aussi possible pour une équipe d'être associée à un chercheur ou une chercheuse hors Québec. Cependant, il ou elle ne pourra pas recevoir de fonds de recherche.

B2.2. Admissibilité du milieu communautaire

Les organismes communautaires et leurs regroupements jouent un rôle central dans l'identification des obstacles vécus par les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou faisant partie de la diversité capacitaire.

Si plusieurs partenaires du milieu communautaire participent au projet, un seul devra être désigné comme **partenaire principal**.

Pour être admissible comme partenaire principal du projet, l'organisme doit :

- Être un **organisme à but non lucratif (OBNL)**⁹ légalement constitué auprès du Registraire des entreprises du Québec et être en règle avec celui-ci ;
- Avoir son siège social dans la province de Québec et y réaliser la majorité de ses activités ;
- Être dirigé par un conseil d'administration élu démocratiquement et formé majoritairement de personnes domiciliées au Québec qui prêtent leur concours à l'organisme à titre bénévole ;
- Offrir des services directs aux personnes ayant une limitation fonctionnelle ou faisant partie de la diversité capacitaire, œuvrer à la défense de leurs droits et/ou ayant comme mission de promouvoir et représenter leurs intérêts ;
- Ne participer qu'à une seule demande de financement à titre de partenaire principal par année.

À noter :

- Les autres personnes membres de l'équipe issue des milieux communautaires (partenaires collaborateurs) ne sont pas assujetties à ces conditions.
- Les entreprises privées et les instances publiques, parapubliques ou gouvernementales (ex. : CIUSSS, municipalités) ne sont pas admissibles comme partenaires principaux, mais elles peuvent participer au projet à titre de membres de l'équipe.
- Les associations d'organismes ainsi que les entreprises d'économie sociale à but non lucratif sont également admissibles comme partenaires principaux.

B2.3. Inclure une personne avec un savoir expérientiel.

En plus des chercheurs, des chercheuses et des organismes partenaires, l'équipe doit inclure au moins une personne ayant un savoir expérientiel, c'est-à-dire une personne vivant avec une ou des incapacités. Nous encourageons les équipes à assurer une rémunération juste et appropriée à cette personne en contrepartie de sa participation au projet de recherche.

Section 3

Aspects financiers

3

3. Aspects financiers

3.1 Budget total

Le montant maximal disponible pour chaque projet est de **35 000 \$**.

Ce montant sert à financer les activités de recherche, ainsi que celles relatives à la participation des partenaires du projet pour la mise en œuvre du projet.

Considérations relatives au budget total :

- Un montant minimal de 10 000 \$ devra être dédié aux activités menées par le ou les partenaires associatifs ou communautaires impliqués dans le projet¹⁰ ;
- Les sommes seront versées par L'Université Laval, sous forme de contribution financière à l'établissement d'affiliation de la personne chercheuse principale du projet ;
- Les activités financées devront être réalisées sur une période maximale de 18 mois.

3.2 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation du projet et à la participation des partenaires, notamment :

- Frais reliés à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel impliqué, associés exclusivement au temps consacré pour la réalisation du projet ;
- Bourses ou compléments de bourses aux étudiants et aux étudiantes de niveau collégial ou universitaire de 1^{er}, 2^e ou de 3^e cycle et aux stagiaires postdoctoraux ;
- Honoraires et compensations pour les partenaires associatifs et communautaires liés au projet ;
- Honoraires et compensations pour la ou les personnes détenant un savoir expérientiel (à l'exception des personnes représentant les milieux communautaires et de la recherche) ;
- Honoraires pour personnes expertes-conseils et professionnelles associées au projet ;

- Achat ou location d'équipement exclusivement consacré à la réalisation du projet, ou une partie du coût d'achat ou de location, proportionnelle à l'utilisation de l'équipement pour la réalisation du projet (Maximum de 1000 \$) ;
- Frais de formation et de perfectionnement du personnel qui doit utiliser des appareils ou des installations spécialisés en lien avec le projet ;
- Location de locaux exclusivement consacrés à la réalisation du projet, ou une partie du coût de location proportionnelle à l'utilisation liée à la réalisation du projet ;
- Achat de matériel (ex. : papeterie, fournitures de bureau) indispensable à la réalisation du projet ;
- Frais de promotion et de communication ;
- Frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet.

3.3 Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes sont non admissibles :

- Les frais indirects de recherche¹¹ ;
- Les dépenses ayant d'autres fins que celles directement liées au projet ;
- Les dépenses courantes ou d'opération, les frais d'intérêt, les coûts d'emprunt ou d'amortissement ;
- Les activités déjà financées dans le cadre d'un autre programme de subvention ;
- Les coûts d'achat ou de location d'équipement ou de véhicules autres que ceux servant exclusivement à la réalisation du projet ;
- Tout bien capitalisable ainsi que les frais d'amortissement ;
- Les dépenses d'immobilisation ou d'aménagement ;
- Les coûts d'entretien ou de réparation de véhicules ;
- Les dépenses engagées avant la signature de l'entente avec *Société inclusive* ou après la date de fin du projet.

3.4 Accélération Mitacs

Les équipes qui le souhaitent peuvent être accompagnées pour effectuer une demande de financement complémentaire au [programme Accélération Mitacs](#), bonifiant ainsi le financement accordé par le Programme *Société inclusive*. Cette démarche est entièrement optionnelle et dépend des besoins de l'équipe.

Accélération Mitacs est un programme de stages de recherche qui permet la rémunération des personnes étudiantes et postdoctorantes impliquées dans le projet. Il prend la forme de bourses — appelées unités de stage — d'une valeur de 7500 \$ chacune pour une durée de 4 à 6 mois (valeur de 10 000 \$ pour les personnes postdoctorantes), chacune pour une durée de 4 à 6 mois. Pour effectuer une demande à Mitacs, chaque équipe détermine le nombre d'unités de stage nécessaires dans le cadre de son projet. **Dans le cadre des appels à projets de *Société inclusive*, un maximum de trois unités peut être demandé.**

Les équipes qui choisissent cette option devront le signaler dans le formulaire de dépôt du projet ainsi que dans leur budget détaillé. Elles sont également invitées à solliciter un accompagnement à l'adresse suivante : info@societeinclusive.ca

Section 4

Soumettre une demande

4

4. Soumettre une demande

La date limite de dépôt des projets est **le 2 novembre 2026, à 17 h.**

Aucun projet soumis après cette date et cette heure ne sera pris en compte.

4.1 Procédure

Pour soumettre une demande dans le cadre de l'appel à projets du Programme *Société inclusive*, les équipes doivent suivre les étapes suivantes :

- **Identifier les membres de l'équipe (chercheurs principaux, partenaire du milieu communautaire, personne avec savoir expérientiel, autres membres de l'équipe)**
- **Compléter l'ensemble des documents requis** (point 4.2 — documents à joindre) ;
- **Préparer un dossier en format « .zip »** incluant l'ensemble des documents exigés ;
- **Transmettre le dossier complet par courriel** à l'adresse : info@societeinclusive.ca

Seuls les dossiers complets, reçus avant la date d'échéance et conformes aux exigences, seront évalués.

4.2 Documents à joindre à la demande

Les documents à joindre sont :

- Formulaire de proposition de projet
- Budget détaillé du projet
- Curriculum vitae de la personne chercheuse principale et de la personne co-chercheuse
- Lettre d'engagement du partenaire principal du projet
- Autre(s) lettre(s) d'appui (facultatif)

Les gabarits nécessaires pour compléter ces documents sont disponibles sur www.societeinclusive.ca (téléchargez la Trousse de dépôt de projets). Quel que soit le format, chaque document devra être rédigé en français ou en anglais.

Section 5

Offre de soutien et d'accompagnement

5

5. Offre de soutien et d'accompagnement

5.1 Accompagnement personnalisé

Un service d'accompagnement personnalisé, réalisé par l'équipe de *Société Inclusive*, est disponible et comprend :

- **De l'aide au jumelage** : mise en contact des personnes intéressées à déposer un projet avec des personnes d'autres milieux et/ou d'expertises complémentaires afin de se constituer une équipe ;
- **Du soutien à la préparation d'une demande** : incluant entre autres la vérification de l'admissibilité du projet, des conseils méthodologiques, le partage de bonnes pratiques, du soutien à l'élaboration d'un projet ;

Ce service est offert sous forme de rencontres individuelles, de relectures et rétroactions, d'échanges par courriel et de mise en relation active. **Contact** : info@societeinclusive.ca

5.2 Autres ressources

- **Lancement officiel de l'appel à projets** (virtuel) : 30 juin 2026, de 11 h 30 à 12 h 30
 - La séance sera enregistrée.
- **Activités de maillage** (virtuel) : 16 septembre 2026, de 10 h 30 à 12 h 00
- **Webinaire « Comment remplir le budget ? »** (virtuel) : 6 octobre 2026, de 11 h 30 à 12 h 30
 - Ce webinaire permettra de s'informer sur les considérations budgétaires du Programme.

Inscription aux activités, informations complémentaires et foire aux questions : consultez <https://societeinclusive.ca/>

Pour toute autre question : écrivez-nous à l'adresse info@societeinclusive.ca

Section 6

Évaluation des demandes

6

6. Évaluation des demandes

6.1 Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation est établi pour soutenir une sélection juste, cohérente et alignée avec les objectifs du Programme. Il comporte trois étapes :

Étape 1 — Vérification de l'admissibilité et de la conformité des projets

Cette étape vise à assurer le respect des critères d'admissibilité (section 2) ainsi que la conformité du dépôt de projet (section 4).

Seuls les projets jugés admissibles et conformes seront évalués.

Étape 2 — Pré-évaluation des projets

Un comité composé de la direction scientifique de *Société inclusive* et des partenaires financiers réalise une pré-évaluation des candidatures afin de vérifier leur pertinence et leur arrimage avec les thématiques du programme ainsi que leur conformité aux critères d'admissibilité.

Étape 3 — Évaluation des projets

L'évaluation des projets est réalisée par un comité d'évaluation indépendant composé de personnes représentant le milieu de la recherche et du communautaire. Ce comité analysera chaque demande selon les critères d'évaluation (section 6.2). Les équipes seront informées du résultat de l'évaluation (projet retenu, retenu sous conditions, ou non retenu).

Les projets retenus seront recommandés pour un financement aux instances décisionnelles de *Société inclusive*.

6.2 Critères d'évaluation

Les projets admissibles et conformes seront évalués à partir des 5 **critères d'évaluation** suivants :

- **E1. Démonstration du besoin et de la pertinence du projet**
- **E2. Démarche d'innovation et potentiel d'impact**
- **E3. Qualité de la démarche scientifique**
- **E4. Faisabilité du projet**
- **E5. Expertises de l'équipe et approche participative**

E1. Démonstration du besoin et de la pertinence du projet

Ce critère évalue la **pertinence** du projet au regard des besoins identifiés et des objectifs du Programme *Société inclusive*.

Les équipes candidates doivent démontrer comment leur projet répond à un besoin spécifique clairement identifié par l'organisme partenaire principal. Cette démonstration doit inclure une analyse des besoins du partenaire ainsi qu'une justification des stratégies choisies pour y répondre.

E2. Démarche d'innovation et potentiel d'impact

Ce critère vise à évaluer dans quelle mesure le projet s'inscrit dans une **démarche d'innovation** cohérente et nécessaire, dont la valeur se traduit concrètement par des **impacts** significatifs et durables sur l'inclusion des personnes vivant avec des incapacités.

Plus spécifiquement, le projet doit démontrer que les solutions existantes ont été explorées ou considérées, mais qu'elles se sont révélées insuffisantes, inadaptées ou inapplicables dans le contexte communautaire, justifiant ainsi une démarche d'innovation. Le projet doit ensuite mettre en lumière ce qu'il propose comme **nouveauté**, rompant avec les pratiques existantes.

Le **potentiel d'impact** du projet sur l'évolution des pratiques peut être immédiat ou se déployer dans le temps. Cet impact doit également être démontré, en incluant :

- La **description des retombées prévues** pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou faisant partie de la diversité capacitaire, tant sur le plan de l'accessibilité, de l'inclusion que de l'amélioration des services ou des pratiques ;

- **Comment** les résultats du projet et les apprentissages réalisés seront partagés, intégrés et pérennisés via les **livrables prévus** et le plan de **transfert de connaissances**.

L'impact sur l'inclusion sociale des personnes vivant avec des incapacités doit être décrit de manière détaillée, en mettant en évidence les retombées prévues pour ces personnes. Cet impact peut être immédiat ou projeté dans le temps. Les équipes doivent démontrer leur capacité à évaluer cet impact et à adapter leur démarche en fonction des résultats obtenus au cours du projet. Dans le cas où l'impact attendu sur l'inclusion sociale ne serait pas immédiat, l'équipe devra expliciter les étapes et les actions prévues pour l'atteindre.

E3. Qualité de la démarche scientifique

Le projet doit clairement démontrer la qualité et la pertinence de la démarche scientifique proposée. Cela inclut l'utilisation de méthodes rigoureuses et appropriées, basées sur des fondements théoriques solides, ainsi qu'une attention particulière portée à l'éthique et à l'intégrité des pratiques de recherche.

Les projets seront jugés sur leur capacité à produire des résultats crédibles, transférables, et susceptibles de répondre aux objectifs initiaux tout en contribuant à l'avancement des connaissances dans le domaine

E4. Faisabilité du projet

Le projet sera évalué sur sa capacité à proposer une **planification réaliste et cohérente**, prenant en compte les ressources humaines, matérielles, financières et temporelles nécessaires à sa mise en œuvre.

L'évaluation portera à la fois sur la faisabilité des activités liées à la **démarche scientifique** et sur la **faisabilité opérationnelle** du projet dans son ensemble, en considérant le contexte réel de déploiement.

Une planification progressive et réaliste, comprenant des objectifs intermédiaires, sera évaluée positivement.

E5. Expertise de l'équipe et approche participative

Ce critère vise à évaluer la qualité et la cohérence du partenariat proposé, tant au sein de l'équipe de projet que dans l'implication des milieux appelés à intégrer les résultats du projet.

Ce critère couvre la composition de l'équipe, en s'assurant que les **expertises complémentaires requises issues des deux milieux** sont adéquatement représentées et mobilisées.

Le critère examine également la **collaboration au sein de l'équipe**, notamment en jugeant la répartition des rôles. Les projets doivent dépasser la simple réunion de partenaires et démontrer la mobilisation à chaque étape du projet, tout en prévoyant une répartition des tâches et des responsabilités cohérentes avec les expertises de chacun.

Enfin, les projets seront évalués sur leur capacité à établir un partenariat solide et durable et accompagner l'adoption et la pérennisation de la solution au-delà du projet de recherche.

Section 7

Mise en œuvre et reddition de compte

7

7. Mise en œuvre et reddition de compte

7.1 Contribution financière

Une lettre d'octroi sera signée entre *Société inclusive* et l'établissement d'affiliation de la personne chercheuse principale du projet. Cette entente précise les attentes, responsabilités et modalités administratives liées au financement. Ce financement est non renouvelable et non transférable.

7.2 Suivi et évaluation

Les projets financés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé afin d'assurer le bon déroulement des travaux et d'optimiser les stratégies de mobilisation des connaissances.

En matière de suivi et évaluation, les attentes suivantes s'appliquent à tous les projets :

- **Une rencontre de démarrage** afin de faire le point sur les modalités de suivi du projet et l'accompagnement disponible (avril 2027) ;
- **Un bilan et une rencontre de suivis à la mi-parcours** afin de faire le point sur l'atteinte des objectifs et des résultats attendus (janvier 2028) ;
- **La communication rapide de tout enjeu susceptible de compromettre la réalisation du projet.** Tout changement aux activités prévues doit être préalablement validé par *Société inclusive*.
- **La participation à une activité annuelle de partage d'expérience (FORUM) ;**
- **Un bilan et une rencontre de fin de projet** (octobre 2028) ;
- **La remise d'un rapport financier** détaillé, démontrant l'utilisation des sommes allouées et attestant de la conformité des dépenses avec le financement octroyé **et d'un résumé des principales retombées observées**, soumis dans les 30 jours suivant la fin du projet (novembre 2028).

Notes et références

- ¹ Gérard Beaudet et Richard Shearmur, *L'innovation municipale : Sortir des sentiers battus* (2019), Les Presses de l'Université de Montréal, 2019, 120 p.
- ² Tidd, J., & Bessant, J. (2019). *Management de l'innovation* (6e éd., traduction française). Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- ³ Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). (2024). *Lexique sur le thème de l'innovation* (Document méthodologique rédigé par P. Lehoux et G. Plamondon). INESSS.
- ⁴ Définition inspirée du document « Le modèle de recherche participative d'Accès savoirs » disponible à : <https://www.accessavoirs.ulaval.ca/sites/accessavoirs.ulaval.ca/files/uploads/modele-de-recherche-as.pdf>
- ⁵ Ville de Montréal, Service de la diversité et de l'inclusion sociale. (2024). *Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030*. P. 11. Ville de Montréal. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/SDIS_Plan_AU_2024_remedie_1.pdf
- ⁶ Accélération de Mitacs est un programme de stages de recherche. Il permet la rémunération des personnes étudiantes et postdoctorantes impliquées dans le projet. Précisions sur le programme disponible à : <https://www.mitacs.ca/fr-ca/nos-programmes/acceleration/>
- ⁷ Source : Schéma inspiré du *Réseau québécois en innovation sociale, Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec, 2007*, disponible en ligne : <https://www.rqis.org/innovation-sociale/>
- ⁸ Fonds de recherche du Québec. (2025). *Règles générales communes (RGC)*. Définitions — statuts et rôles, page 6 – 8. Gouvernement du Québec. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/10/rqc_2025.pdf
- ⁹ Sont visés les OBNL constitués en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38) du Québec ou en vertu de la 2e partie de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (LC 2009, chapitre 23) ou de la Loi sur les chambres de commerce (LRC 1985, chapitre B-6) si leur siège est au Québec et s'ils y réalisent la majorité de leurs activités. Les organismes ont l'obligation de se conformer à la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1), administrée par le Registraire des entreprises du Québec.
- ¹⁰ Les frais d'interprétation et traduction ne sont pas inclus dans le montant minimal de 10 000 \$ dédié aux activités menées par le ou les partenaires associatifs.
- ¹¹ Les frais indirects correspondent aux coûts nécessaires au fonctionnement général d'un projet, sans être directement associés à une activité précise.

ANNEXES

8

8. ANNEXES

ANNEXE 1 — Grille d'évaluation

Critères d'évaluation

Pondération

E1. Démonstration du besoin et de la pertinence du projet

/50

E1.1 Clarté et pertinence du besoin identifié

Pour guider la réflexion :

- Le besoin et les enjeux rencontrés par les personnes vivant avec une incapacité sont-ils bien identifiés ?
- Le besoin et les enjeux du milieu communautaire sont-ils bien identifiés ?

Le besoin a-t-il été analysé avec une approche intersectionnelle, tenant compte des réalités des groupes et des personnes vivant à la croisée des discriminations ?

E1.2 Pertinence du projet et alignement avec le Programme

Pour guider la réflexion :

- En quoi les résultats du projet viendront répondre au besoin ?
- Le projet est-il clairement inscrit à l'intérieur d'au moins une des 4 thématiques du Programme ?

En quoi le projet contribue-t-il à faire progresser l'inclusion des personnes vivant avec des incapacités dans toutes les sphères de la société ?

E2. Démarche d'innovation et potentiel d'impact

E2.1 Caractère innovant du projet

Pour guider la réflexion :

- En quoi le projet dépasse l'amélioration continue de pratiques connues et contribue à la production de nouvelles connaissances, pratiques ou apprentissages ?
- À quelle impasse le projet répond-il ?
- Quelles démarches avez-vous entreprises pour vérifier si une solution existait déjà ailleurs ?

En tenant compte des différentes phases de l'innovation, comment le projet s'inscrit-il dans une trajectoire générant un impact concret ?

E2.2 Qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances et potentiel de pérennisation des acquis.

Pour guider la réflexion :

- Comment la stratégie de mobilisation des connaissances favorise-t-elle l'appropriation, la transférabilité et l'intégration durable des résultats au sein de l'organisme partenaire principal et d'autres milieux concernés ?
- Le choix des activités de mobilisation des connaissances tient-il compte des capacités, des besoins, des rôles et des contextes variés des personnes et des équipes appelées à les utiliser ?

Si l'impact attendu n'est pas immédiat, comment les résultats du projet feront progresser la situation ?

E3. Qualité de la démarche scientifique

/50

E3.1 Cadre conceptuel et fondements théoriques solides

Pour guider la réflexion :

- Le projet est-il ancré dans une revue adéquate de la littérature scientifique existante ?

Les concepts, théories ou modèles mobilisés sont-ils clairement définis et cohérents avec la problématique ?

E3.2 Méthodologie rigoureuse et adéquate pour atteindre les objectifs du projet

Pour guider la réflexion :

- La question d'étude ou l'hypothèse est-elle clairement formulée ?
- La méthodologie est-elle appropriée en considérant les objectifs du projet ?
- Le choix des outils de mesure et des paramètres de la collecte de données est-il pertinent ?

L'analyse des données tient-elle compte des facteurs permettant de mieux saisir les réalités et les obstacles potentiels ?

E4. Faisabilité du projet

E4.1 Faisabilité de la démarche scientifique

Pour guider la réflexion :

- Si applicable, l'échéancier tient-il compte des délais associés à l'approbation éthique du projet ?

La cible de recrutement est-elle réaliste ?

E4.2 Faisabilité opérationnelle du projet

Pour guider la réflexion :

- L'échéancier général du projet est-il réaliste ?
- Le budget prévoit-il les ressources nécessaires à la participation de toutes les personnes concernées, quelles que soient leurs capacités (Ex. : frais d'interprétation, transport adapté) ?
- Le projet tient-il compte des disponibilités réelles de l'organisme ?

E5. Expertise de l'équipe et approche participative

E5.1 Mobilisation et participation des partenaires à toutes les phases du projet et pertinence de l'expertise mobilisée

Pour guider la réflexion :

- Les personnes membres de l'équipe détiennent-elles les différents types d'expertises et d'expériences nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet ?

La répartition des rôles des membres de l'équipe est-elle explicitée et démontre-t-elle une réelle mobilisation à travers toutes les phases du projet ?

E5.2 Engagement concret envers l'intégration des résultats et des apprentissages dans les pratiques

Pour guider la réflexion :

- Les moyens par lesquels le ou les milieux prévoient intégrer les résultats et apprentissages du projet sont-ils clairement définis ?

Comment l'engagement du partenaire principal est-il démontré concrètement ? (Ex. : rôles et responsabilités, contributions, lettres d'engagements, etc.)